

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE MARDI 16 SEPTEMBRE 2025, À 18 H

PREMIER PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO CA25 30 09 0265 SUR LE PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-164

PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER L'AGRANDISSEMENT ET L'OCCUPATION, AUX FINS DE L'USAGE « LIEU DE CULTE », DU BÂTIMENT SITUÉ AU 11630, BOULEVARD RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LA RÉOLUTION NUMÉRO CA20 30 11 0341 DU PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-134

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 2 septembre 2025, le premier projet de résolution numéro CA25 30 09 0265 sur le projet particulier numéro PP-164, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

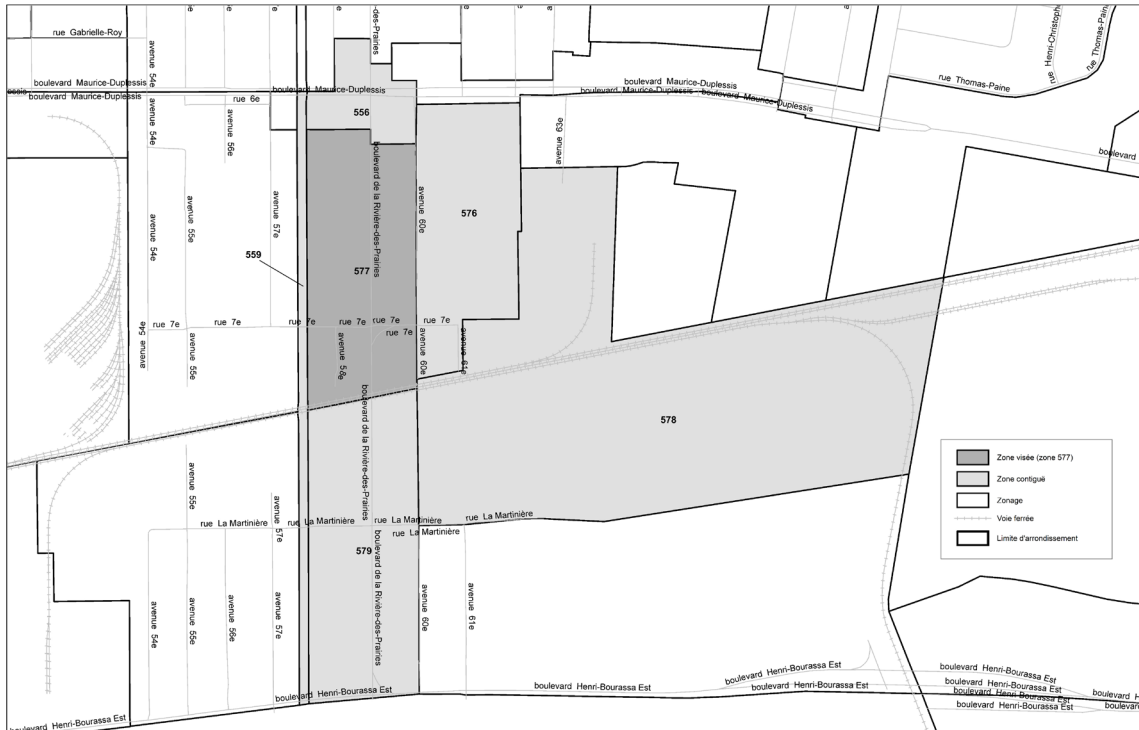
QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une assemblée publique de consultation **le mardi 16 septembre 2025 à compter de 18 h à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil)

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise l'agrandissement et l'occupation du bâtiment existant à des fins d'usage de lieu de culte et d'activités communautaires, socioculturelles ou de loisirs.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution est situé dans la zone numéro 577 et est bordé des zones contiguës numéro 556, 559, 576, 578, et 579. Le plan ci-après illustre la zone visée et les zones contiguës. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section [Consultations publiques en cours à RDP-PAT](#), ainsi que dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 8 septembre 2025

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj